



Mai 2024 – Extrait des décisions du Conseil municipal

Décisions de l'exécutif susceptibles de vous intéresser, étant précisé que seule la notification officielle fait foi :

- Lors de sa séance du 6 mai 2024, le Conseil municipal a adjugé le mandat pour la phase 33 du réaménagement de la route d'Outre-Vièze au bureau NCO-ING SA.
- Lors de sa séance du 6 mai 2024, le Conseil municipal a accepté de lancer les études nécessaires à l'élaboration du Plan général d'évacuation des eaux régional du bassin versant de FuturoSTEP et a mandaté, à cet effet, le bureau RWB SA.
- Lors de sa séance du 13 mai 2024, le Conseil municipal a adjugé les travaux de remise en état de la rue du Closillon à l'entreprise SABECO SA.
- Lors de sa séance du 13 mai 2024, le Conseil municipal a délivré à Mme Nelly BOEMI JORDAN, une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, le café-restaurant avec hébergements de l'"Hôtel restaurant des Cheminots".
- Lors de sa séance du 13 mai 2024, le Conseil municipal a délivré à M. Rogerio DA SILVA, une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, le café-restaurant du "POULET A GUIA".
- Lors de sa séance du 27 mai 2024 et au Collège de la Gare, le Conseil municipal a adjugé le mandat pour le remplacement des deux monoblocs à la société ROTH SA.
- Lors de sa séance du 27 mai 2024 et dans le cadre de la transformation du Bâtiment Simplon 10, le Conseil municipal a adjugé le CFC 222-244 ferblanterie et couverture à l'entreprise EVOSUN Sàrl.
- Lors de sa séance du 27 mai 2024 et dans le cadre de la rénovation des vestiaires du Tennis des Semilles, le Conseil municipal a adjugé le mandat pour la fourniture et pose d'un appareil d'assèchement à la société MUR-TRONIC.
- Lors de sa séance du 27 mai 2024 et dans le cadre de travaux à la patinoire, le Conseil municipal a adjugé les mandats suivants :
 - pour les travaux de génie civil à l'entreprise SABECO SA / GASSER SA;
 - pour les travaux de remplacement des dauphins existants par des dauphins en PE GBT à l'entreprise DUPASQUIER & RUGA SA;
 - pour le remplacement des éclairages halogènes à l'entreprise BUHLER Electricité SA;
- Lors de sa séance du 27 mai 2024, le Conseil municipal a délivré à Mme Claudine BARMAN, une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, le café-restaurant du "RESTAURANT AGRITOURISME DE VIEUX-THEY".